

AVIS AU PUBLIC

Location et utilisation des salles communales et location du matériel communal - Modification

Il est porté à la connaissance du public que par sa délibération du 30 janvier 2026 le conseil communal a adapté le règlement communal concernant la location et l'utilisation des salles communales et la location du matériel communal.

Le texte intégral de la délibération est à la disposition à la mairie de Junglinster où le public pourra en prendre connaissance.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre f.f.
Tom Weber



pour le secrétaire empêché
le secrétaire adjoint
Véronique Hengen

